

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

-Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;

-Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré

-Vu la délibération du conseil académique restreint du 09/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Expression Communication, de la composante IUT de Roanne est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps Grade	Discipline et spécialité
M	ALBERT	Pascal	MCF HC	IUTRO / CNU 61
Mme	DELEY	Nathalie	MCF HC	TSE / CNU 71
M	DUTEL	Jérôme	MCF CN	IUTRO / CNU 10
Mme	MALAVAL	Laure	PRCE CN	IUTRO / EXP COM 0201
Mme	RAMOUSSE	Elodie	CDI LRU 384	IUTRO / EXP COM
M	SANCH MARITAN	Mathieu	MCF CN	IUTRO / CNU 05
Mme	LEFEVRE	Evelyne	PRCE HC	IUTRO / ANGLAIS 0422

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 09/04/2026

  
Le Président  
Florent PIGEON

